

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE

SAINT-JEAN-DE-LUZ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 1876

PRÉSENTS : MM. BARJONNET, maire, Président ; BERDUCCO, adjoint ; ANGLADE, ETCHEVERRY, PETIT, RIBES, RÈMES, GOYENÈCHE, ARGELLIÈS, DIHARCE, PATEZ, GAUDIN, LASSERRE, PISTRE, LABASTE, BARNÈTCHE, DUPLOM, LICHERO, LUQUO.

ABSENT : M. FOUQUIER, à Paris.

M. le Maire expose qu'une de ces tempêtes qui éclatent aux équinoxes a violemment agité notre rade les 10 et 11 de ce mois. Les ouvrages destinés à fermer cette rade et à protéger notre ville n'ont point souffert heureusement, ce qui prouve leur solidité et le soin qu'on apporte à leur construction ; ce qui donne aussi l'espoir de mieux en mieux fondé que le but que l'on se propose sera atteint.

Cependant la ville n'a pas été garantie contre la fureur des vagues. Franchissant l'ancienne digue, elles ont inondé la grande place et plusieurs rues dont le pavage a été endommagé et qui ont été aussi ravinées le long de cet ouvrage.

L'eau avait envahi le rez-de-chaussée des maisons et intercepté les communications entre divers quartiers.

Le chemin des bains de mer a été ensablé sur une longueur de 230 mètres, et celui destiné aux piétons, qui lui est parallèle, a disparu sur une longueur de 100 mètres.

Une brèche de 9 mètres s'est ouverte au perré qui protège l'établissement des bains de mer, et dix baraques fixées au sol ont été démolies.

Le parement de la jetée ouest de l'entrée du port a été endommagé sur une longueur d'une vingtaine de mètres.

Ces effets de la mer démontrent qu'elle nous menace toujours, que son action ne cesse pas et ne peut perdre sur notre plage que par le prompt achèvement des ouvrages en cours d'exécution sur la rade.

Les renseignements recueillis à bonne source nous font connaître la situation des travaux.

La longueur définitive de la digue du Socoa, mesurée au niveau des plus hautes marées d'équinoxe, sera, lorsqu'elle sera terminée, de...	325 mètr.
Celle du môle d'Artha.....	100
Celle de la digue projetée de Ste-Barbe.....	150
	<hr/>
Ensemble.....	575 mètr.

L'ouverture naturelle de la baie, avant le commencement des travaux, était de.....	1400 mètr.
--	------------

Elle se trouvera réduite après l'achèvement de ces travaux à.	825 mètr.
---	-----------

La digue du Socoa a déjà une longueur de 285 mètres. Il ne manque plus pour l'achever que 40 mètres dont la fondation est déjà exécutée, et qui doit comprendre un musoir circulaire de 14 mètres de diamètre à la base.

Le môle d'Artha a reçu, jusqu'au 15 mars 1876, un cube plein de 26,700 mètres c. D'après le projet adopté en 1867, il doit en recevoir un de 41,200 mètres c. Il reste à y verser un cube plein de 14,700 mètres c. Cet ouvrage ne doit pas s'étendre pour le moment vers l'est, et doit s'orienter vers l'ouest, de manière à laisser une passe de 300 mètres. Les calculs qui ont été faits démontrent que la dépense de cette année devrait s'élever à une somme de 400,000 fr. pour que les travaux reçussent une impulsion en

rapport avec l'importance du but à atteindre. Or le crédit accordé est de 250,000 fr. ; il faudrait donc un crédit supplémentaire de 150,000 fr.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la partie de l'exposé de M. le Maire concernant les effets produits dans la ville par la tempête des 10 et 11 de ce mois est exacte, et persuadé qu'aucun doute ne peut s'élever sur l'autre partie ;

Considérant que, tant que les travaux en cours d'exécution ne seront pas achevés, les habitants de notre ville auront toujours à redouter le danger dont la mer les menace, et qu'ils se trouveront, toutes les fois qu'éclatera une tempête, sous l'impression d'une inquiétude bien naturelle, justifiée par les désastres du passé ;

Considérant qu'une rade où aborderont des bâtiments d'un fort tonnage, située à côté d'un chemin de fer et d'une route nationale se dirigeant directement de Paris à Madrid, offre des éléments de prospérité qui donneront à Saint-Jean-de-Luz, dans un avenir plus ou moins éloigné, une importance qu'on ne saurait méconnaître ;

Considérant que plus les ressources dont MM. les Ingénieurs pourront disposer chaque année seront abondantes, plus le succès de l'entreprise confiée à leurs soins et à leur habileté sera assuré, et plus aussi il y aura d'économie dans les dépenses, étant reconnu que les travaux en mer sont d'autant moins coûteux qu'on met moins de temps à les exécuter ;

Renouvelle ses instances pour que la construction des ouvrages destinés à fermer notre rade et à garantir notre ville contre tout danger, soit poussée avec toute l'activité possible, et pour qu'il soit accordé, par conséquent, un crédit supplémentaire qui rendrait la campagne de 1876 aussi fructueuse dans ses résultats que celle des années précédentes.

(SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE.)

Pour extrait conforme :

LE MAIRE DE ST-JEAN-DE-LUZ,

V. BARJONNET.